



Echouage

RIVIERE SEINE

TRAVERSEE DE PARIS

AVIS A LA BATELLERIE
 N° FR/2011/01281
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2011/01279

Pris en application :
 ART. 1.22 du RGP

Une interdiction de serrer la rive gauche

- **à partir du lundi 4 avril 2011 à 20:00 [tous les usagers]**
- Seine à l'amont de Paris entre les PK 165.360 et PK 165.560 - (Rive gauche)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
 Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.
 Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Une réduction du nombre de passes navigables (Passe n°2 du Pont de Tolbiac)

- **à partir du lundi 4 avril 2011 à 23:00 [tous les usagers]**
 - Seine dans Paris entre les PK 165.360 et PK 165.560 - (Rive gauche)
- En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
 Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.
 Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Commentaire :

Un bateau échoué en bordure du quai rive gauche entre le pont du périphérique et le pont National interdit le stationnement et l'approche de ce quai. Un barrage flottant a été installé sous la passe n°2 du pont National. Cette passe est interdite jusqu'à nouvel ordre

Adjoint au Chef de Subdivision

Signé

Guy ANDRIOT

Date limite d'affichage :
 Prochain Avis